

que possédait Jean de Morancé, fils de Pierre de Morancé, damoiseau défunt, sur le village de ce nom et en son territoire (21).

Nous ne retrouverons plus cette famille, qui dut se transporter à cette époque en une autre province.

En la même année, juillet 1284, Jacques Palatin, chevalier, qui possédait de grands biens à Civrieux, de concert avec son épouse Marguerite, vend au couvent d'Ainay des terres qu'il possède en ce territoire moyennant le prix de soixante et dix-sept livres viennois. Parmi ceux qui sur ces terres lui doivent cens et servis, nous y trouvons des noms connus encore de nos jours. C'est Hugues de la Chanal ou Chana, Pierre Filleux, Boiron, Guillaume Pasteur, Étienne Mazuyer, Thomas Liatard, etc. (22).

En 1290, Jocerand de Lavieu était encore seigneur baron. Le chevalier, Guichard de Varennes, avait vendu jadis à l'abbé d'Ainay droits et biens à Chazay, au prix de quatre-vingts livres viennois. Mais par une coutume de ce temps, il s'était conservé le droit de *remérer*, c'est-à-dire de racheter à une certaine époque. Au terme échu, Guichard étant mort, ses fils, Jean de Varennes, chanoine de Lyon, et le seigneur Aymon de Varennes, damoiseau, font l'abandon de ce droit moyennant la somme de vingt-six livres viennois, que s'obligent à leur payer Jocerand, par la grâce de Dieu, Père abbé d'Ainay, et frère Humbert de Lorgues, procureur général. L'abbé s'engage personnellement à payer la somme de dix livres dix sols viennois, et le procureur, pour la somme de douze livres et dix sols

---

(21) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. LVII.

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. LVI.